



Centre Hospitalier
de PLAISIR

INDICATEURS DE QUALITE ET DE SECURITE DES SOINS

Ensemble, visons l'excellence !

SITE MANSART

Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) - Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

Conformément à l'arrêté du 10 février 2017 fixant la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions de mise à disposition du public de certains résultats par l'établissement de santé.

LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Description des résultats :

- ♦ **ICALIN.2** : Cet indicateur évalue l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement, les moyens mobilisés et les actions mises en œuvre.
- ♦ **ICSHA.2** : Cet indicateur est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains.
- ♦ **ICA-BMR** : Cet indicateur évalue l'organisation pour la maîtrise de la diffusion des bactéries multi résistantes, les moyens mobilisés et les actions mise en œuvre par l'établissement.
- ♦ **ICATB.2** : Cet indicateur reflète le niveau d'engagement de l'établissement de santé dans une démarche visant à optimiser l'efficacité des traitements antibiotiques.

Les résultats de chaque indicateur sont présentés sous la forme d'un score et d'une classe de performance de A à E (A étant la meilleure classe) permettant de nous situer par rapport aux autres établissements de même catégorie.

Mots clés	Intitulés	Score	
Année 2017 (données 2016)			
Prévention des infections nosocomiales	Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales (ICALIN.2)	90/100	A
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques (ICSHA.2)	55%	C
Année 2016 (données 2015)			
Maîtrise des bactéries multirésistantes	Indicateur composite de maîtrise de la diffusion des bactéries multi-résistantes (ICA-BMR)	94/100	A
Bon usage des antibiotiques	Indicateur composite de bon usage des antibiotiques (ICATB.2)	67/100	C

La lettre indique la classe de performance de l'établissement. Les meilleurs résultats sont en vert et les moins bons en orange.

SATISFACTION DU PATIENT

Questionnaire de sortie MCO et SSR			Evolution par rapport à l'année précédente
Thèmes	2016	2017	
Accueil	76%	93%	↑
Qualité des Soins	97%	94%	→
Prise en charge de la douleur	95%	92%	→
Informations reçues	91%	64%	↓
Hôtellerie	84%	66%	↓
Qualité des professionnels	98%	88%	↓

INDICATEURS « DOSSIER PATIENT »

Année 2015 - MCO et SSR (Audit réalisé en 2016)			
Thèmes	Intitulés	Secteurs	Résultats
Qualité du dossier patient	Tenue du dossier patient	MCO	82/100 B
		SSR	82/100 B
Courrier de fin d'hospitalisation	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	MCO	91/100 A
		SSR	100/100 A
Evaluation de la douleur	Traçabilité de l'évaluation de la douleur	MCO	93/100 A
		SSR	93/100 A
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	MCO	95/100 A
		SSR	98/100 A

La lettre et la couleur expriment le positionnement de l'établissement par rapport à l'objectif national fixé à 80 %. La qualité des données a été contrôlée par l'Agence Régionale de Santé.

Critère « Prise en charge de l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) »

Année 2016 - MCO
(Audit réalisé en 2017)

Mots clés	Intitulés	Résultats	
Avis neuro-vasculaire	Expertise neuro-vasculaire	13/100	C
Evaluation du besoin de rééducation dans le cadre de l'Accident Vasculaire Cérébral	Evaluation par un professionnel de la rééducation lors de la prise en charge initiale de l'Accident Vasculaire Cérébral	21/100	C
Dépistage des fausses routes	Dépistage des troubles de la déglutition	25/100	C
Consultation post AVC programmée	Programmation d'une consultation post AVC	17/100	C

LA VISITE DE CERTIFICATION

Le Centre Hospitalier de Plaisir est certifié (SCORE B)

Résultats détaillés :

Processus	Score
Droits des patients	A
Dossier du patient	A
Gestion du risque infectieux	A
Parcours des patients	A
Circuit du médicament	B
Management de la qualité et des risques	B

La certification concerne tous les établissements de santé et est obligatoire tous les 4 ans. Elle consiste en une évaluation externe de l'établissement sous l'égide de la Haute Autorité de Santé. Elle vise à évaluer le niveau de qualité atteint sur l'ensemble de l'organisation et des pratiques professionnelles. Cette 4^{ème} visite de certification s'est déroulée en septembre 2017.

Score A / Certification
Score B / Certification avec recommandation d'amélioration
Score C / Décision de certification avec obligation d'amélioration
Score D / Sursis à statuer
Score E / Non certification